

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Public Works and Government Services / Travaux  
publics et services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3  
Bid Fax: (613) 545-8067

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Walk In Cooler	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21401-131879/A	<b>Date</b> 2013-01-15
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21401-13-1879	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$KIN-650-6049	
<b>File No. - N° de dossier</b> KIN-2-38261 (650)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-02-25</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Rombough, Lori	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> kin650
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 545-8061 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613) 545-8067
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA 443 UNION STREET KINGSTON Ontario K7L4Y8 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services / Travaux publics et  
services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu
4. Visite facultative des lieux

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA

### **Liste des annexes**

- Annexe **A**      Besoin  
Annexe **A-1**    Image et plans du site  
Annexe **B**      Base de paiement

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

Le Service correctionnel du Canada a besoin de réfrigérateurs-chambres et de congélateurs-chambres qui doivent être livrés à trois établissements se trouvant dans la région de l'Ontario. Le montage des boîtes et l'installation mécanique seront effectués par des tiers. Besoins particuliers :

1.1 Établissement de Joyceville (ÉJ), situé à Joyceville (Ontario) : deux (2) nouvelles chambres (un réfrigérateur-chambre et un congélateur-chambre) avec bâti frigorifique à distance monté sur le toit.

1.2 Établissement de Collins Bay (ÉCB), situé à Kingston (Ontario) : cinq (5) ensembles réfrigérateurs/congélateurs-chambres avec bâti frigorifique extérieur.

1.3 Établissement Pittsburgh (ÉP), situé à Joyceville (Ontario) : un (1) ensemble réfrigérateur/congélateur-chambre, avec système frigorifique monté sur le toit, et doté de rayonnage et de portes de marchandisage.

### **3. Compte rendu**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **4. Visite facultative des lieux - CCUA A9038T (2006-06-16)**

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux d'exécution des travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux d'exécution des travaux en jeudi 31 janvier 2013:

Établissement de Joyceville : 1430 hrs

Établissement Pittsburgh : 1300 hrs

Établissement de Collins Bay : 0900 hrs

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard 3 jours avant la visite prévue, pour confirmer leur présence et fournir le nom des personnes qui assisteront à la visite. Les soumissionnaires qui ne confirmeront pas leur participation et qui ne fourniront pas le nom des personnes qui participeront à la visite se verront refuser l'accès au site. On demandera aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21401-131879/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21401-13-1879

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-2-38261

Buyer ID - Id de l'acheteur  
kin650  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012/11/19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

**Insérer :** cent vingt (120) jours

## **2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

## **3. Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

# **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

## **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

### Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 1.1 Évaluation technique

Toute soumission qui ne répond pas aux critères techniques obligatoires sera jugée irrecevable. Chaque critère obligatoire doit être traité séparément, et le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour démontrer sa conformité aux critères.

### Critères techniques obligatoires

N° d'article	Exigences obligatoires	Renvoi à la soumission																																							
1	Le soumissionnaire doit présenter un plan d'implantation conforme aux dessins d'implantation de l'annexe A-1.																																								
2	<b>Dimensions de tous les appareils-chambres</b>																																								
2.1	<p>Les réfrigérateurs-chambres et les congélateurs-chambres de l'Établissement de Collins Bay (ÉCB) doivent entrer dans les zones (dimensions) indiquées ci-dessous et doivent être dotés de groupes compresseur-condenseur et d'évaporateurs de dimensions et de fabrication appropriées :</p> <table border="1" data-bbox="389 682 1112 1207"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Chambre n°</th> <th rowspan="2">Salle n°</th> <th rowspan="2">Type</th> <th colspan="3">Dimensions maximales</th> </tr> <tr> <th>Lar-geur</th> <th>Pro-fon-deur</th> <th>Hau-teur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>115</td> <td>Réfrigérateur-chambre sans plancher</td> <td>26 pi, 4 po</td> <td>14 pi, 6 po</td> <td>7 pi, 2 po</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>115</td> <td>Réfrigérateur-chambre sans plancher</td> <td>14 pi, 8 po</td> <td>15 pi, 6 po</td> <td>7 pi, 2 po</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>116</td> <td>Congélateur-chambre avec plancher</td> <td>9 pi, 6 po</td> <td>16 pi, 6 po</td> <td>8 pi, 7 po</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>124</td> <td>Réfrigérateur-chambre sans plancher</td> <td>8 pi, 6 po</td> <td>18 pi, 6 po</td> <td>9 pi, 7 po</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>124</td> <td>Congélateur-chambre avec plancher</td> <td>8 pi, 6 po</td> <td>18 pi, 6 po</td> <td>9 pi, 7 po</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le groupe n° 4 est un groupe bimode et doit être conçu pour fonctionner à -1 °C ou 4 °C avec un système de régulation de compresseur et de gestion du dégivrage adéquat. Le compresseur doit être suffisamment gros pour fonctionner dans l'un ou l'autre mode.</p>	Chambre n°	Salle n°	Type	Dimensions maximales			Lar-geur	Pro-fon-deur	Hau-teur	1	115	Réfrigérateur-chambre sans plancher	26 pi, 4 po	14 pi, 6 po	7 pi, 2 po	2	115	Réfrigérateur-chambre sans plancher	14 pi, 8 po	15 pi, 6 po	7 pi, 2 po	3	116	Congélateur-chambre avec plancher	9 pi, 6 po	16 pi, 6 po	8 pi, 7 po	4	124	Réfrigérateur-chambre sans plancher	8 pi, 6 po	18 pi, 6 po	9 pi, 7 po	5	124	Congélateur-chambre avec plancher	8 pi, 6 po	18 pi, 6 po	9 pi, 7 po	
Chambre n°	Salle n°				Type	Dimensions maximales																																			
		Lar-geur	Pro-fon-deur	Hau-teur																																					
1	115	Réfrigérateur-chambre sans plancher	26 pi, 4 po	14 pi, 6 po	7 pi, 2 po																																				
2	115	Réfrigérateur-chambre sans plancher	14 pi, 8 po	15 pi, 6 po	7 pi, 2 po																																				
3	116	Congélateur-chambre avec plancher	9 pi, 6 po	16 pi, 6 po	8 pi, 7 po																																				
4	124	Réfrigérateur-chambre sans plancher	8 pi, 6 po	18 pi, 6 po	9 pi, 7 po																																				
5	124	Congélateur-chambre avec plancher	8 pi, 6 po	18 pi, 6 po	9 pi, 7 po																																				
2.2	<p>Le réfrigérateur-chambre et le congélateur-chambre de l'Établissement de Joyceville (ÉJ) doivent entrer dans les zones (dimensions) indiquées ci-dessous et doivent être dotés de groupes compresseur-condenseur et d'évaporateurs de dimensions et de fabrication appropriées :</p> <table border="1" data-bbox="332 1543 1169 1858"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Cham-bre n°</th> <th rowspan="2">Salle n°</th> <th rowspan="2">Type</th> <th colspan="3">Dimensions maximales</th> </tr> <tr> <th>Longueur et largeur</th> <th>Profondeur</th> <th>Hauteur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>107</td> <td>Réfrigéra-teur-chambre sans plancher</td> <td> <u>Longueur</u> : 30 pi  <u>Largeur</u> :  Côté long : 30 pi  Côté court : </td> <td> <u>Côté long</u> : 14 pi    <u>Côté court</u> : première et deuxième </td> <td>8 pi, 3 5/8 po</td> </tr> </tbody> </table>	Cham-bre n°	Salle n°	Type	Dimensions maximales			Longueur et largeur	Profondeur	Hauteur	1	107	Réfrigéra-teur-chambre sans plancher	<u>Longueur</u> : 30 pi <u>Largeur</u> : Côté long : 30 pi Côté court :	<u>Côté long</u> : 14 pi  <u>Côté court</u> : première et deuxième	8 pi, 3 5/8 po																									
Cham-bre n°	Salle n°				Type	Dimensions maximales																																			
		Longueur et largeur	Profondeur	Hauteur																																					
1	107	Réfrigéra-teur-chambre sans plancher	<u>Longueur</u> : 30 pi <u>Largeur</u> : Côté long : 30 pi Côté court :	<u>Côté long</u> : 14 pi  <u>Côté court</u> : première et deuxième	8 pi, 3 5/8 po																																				

N° d'article	Exigences obligatoires						Renvoi à la soumission																		
				première largeur 22 po, deuxième largeur 8 pi	profondeurs : 7 pi																				
2	121	Congélateur-chambre avec plancher		21 pi	21 pi	8 pi, 7 po																			
Le groupe n° 1 est un groupe bimode et doit être conçu pour fonctionner à -1 °C ou 4 °C avec un système de régulation de compresseur et de gestion du dégivrage adéquat. Le compresseur doit être suffisamment gros pour fonctionner dans l'un ou l'autre mode.																									
2.3	L'ensemble réfrigérateur/congélateur-chambre de l'Établissement Pittsburgh (ÉP) doit entrer dans les zones (dimensions) indiquées ci-dessous et doit être doté de groupes compresseur-condenseur et d'évaporateurs de dimensions et de fabrication appropriées																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="4">Dimensions maximales</th> </tr> <tr> <th>Chambre n°</th> <th>Salle n°</th> <th>Type</th> <th>Longueur</th> <th>Largeur</th> <th>Hauteur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">201</td> <td style="text-align: center;">Ensemble réfrigérateur/congélateur-chambre</td> <td style="text-align: center;">23 pi, 6 po</td> <td style="text-align: center;">11 pi</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										Dimensions maximales				Chambre n°	Salle n°	Type	Longueur	Largeur	Hauteur	1	201	Ensemble réfrigérateur/congélateur-chambre	23 pi, 6 po	11 pi	
		Dimensions maximales																							
Chambre n°	Salle n°	Type	Longueur	Largeur	Hauteur																				
1	201	Ensemble réfrigérateur/congélateur-chambre	23 pi, 6 po	11 pi																					
3	<b>Conception générale</b>																								
3.1	Tous les murs et les plafonds des chambres doivent être fabriqués de panneaux modulaires d'une épaisseur minimale de 4 po.																								
3.2	La valeur RF des panneaux doit être de R27 pour le réfrigérateur et de R32 pour le congélateur.																								
3.3	Les panneaux doivent conserver 75 % de leur valeur RF après cinq (5) ans.																								
3.4	Le fini extérieur métallique des panneaux doit être en acier résistant à la corrosion, aux enfoncements et aux égratignures, d'un calibre d'au moins 26.																								
4	<b>PORTES</b>																								
4.1	Chaque porte doit avoir les dimensions minimales et maximales suivantes :  Établissement de Collins Bay <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th>Chambre n°</th> <th>Salle n°</th> <th>Type</th> <th>Taille minimale de porte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">115</td> <td style="text-align: center;">Réfrigérateur-chambre sans plancher</td> <td style="text-align: center;">48 po</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">115</td> <td style="text-align: center;">Réfrigérateur-chambre sans</td> <td style="text-align: center;">36 po</td> </tr> </tbody> </table>						Chambre n°	Salle n°	Type	Taille minimale de porte	1	115	Réfrigérateur-chambre sans plancher	48 po	2	115	Réfrigérateur-chambre sans	36 po							
Chambre n°	Salle n°	Type	Taille minimale de porte																						
1	115	Réfrigérateur-chambre sans plancher	48 po																						
2	115	Réfrigérateur-chambre sans	36 po																						

N° d'article	Exigences obligatoires				Renvoi à la soumission
			plancher		
	3	116	Congélateur-chambre avec plancher	54 po	
	4	124	Réfrigérateur-chambre sans plancher	54 po	
	5	124	Congélateur-chambre avec plancher	54 po	
	Établissement de Joyceville				
	Chambre n°	Salle n°	Type	Taille minimale de porte	
	1	107	Réfrigérateur-chambre sans plancher	54 po de largeur x 78 po de hauteur	
	2	121	Congélateur-chambre avec plancher	54 po de largeur x 78 po de hauteur	
	Établissement Pittsburgh				
	Chambre n°	Salle n°	Type	Taille minimale de porte	
	1	107	Ensemble réfrigérateur/congélateur-chambre sans plancher	54 po	
4.2	Chaque porte doit être dotée de dispositifs automatiques de fermeture assurant qu'elles ne peuvent être accidentellement laissées ouvertes. Des ferme-porte hydrauliques ne sont <u>pas</u> acceptables.				
4.3	Chaque porte doit être dotée de charnières rappelées par ressorts à vis non réversibles, pour application correctionnelle.				

N° d'article	Exigences obligatoires	Renvoi à la soumission
4.4	<b>Caractéristiques propres à l'Établissement Pittsburgh :</b>	
4.4.1	<p><b>PORTES DE MARCHANDISAGE À CINQ (5) TABLETTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble de quatre (4) portes de marchandisage en verre trempé chauffant à deux épaisseurs réfléchissant la chaleur, sur le côté réfrigérateur-chambre.</li> <li>• Doit être un ensemble de trois (3) portes de marchandisage en verre trempé chauffant à trois épaisseurs réfléchissant la chaleur, sur le côté congélateur.</li> <li>• Toutes les portes de marchandisage doivent mesurer au moins 24 po de largeur sur au plus 75 po de hauteur.</li> <li>• Toutes les portes doivent être dotées de dispositifs automatiques de fermeture.</li> <li>• Toutes les portes doivent être dotées d'un rayonnage à cinq (5) tablettes, de la largeur et de la hauteur de la porte, et d'une profondeur maximale de 27 po.</li> <li>• Les portes de marchandisage doivent être munies de cadres dotés d'éclairage à DEL, afin d'éclairer la marchandise.</li> <li>• Chaque huisserie doit être dotée d'un fil chauffant anticondensation sur le pourtour de l'ouverture de la porte.</li> </ul>	
4.5	Chaque porte piétonne doit contenir des câbles chauffants intégrés commandés par thermostat sur son pourtour intérieur et sous la plaque de seuil et les montants de l'ouverture de porte.	
4.6	Chaque porte doit être dotée de garde-pieds d'au moins 36 po de hauteur sur l'extérieur.	
4.7	Le verrou doit être intégré à la poignée de porte et faire une seule pièce.	
4.8	Chaque verrou doit pouvoir être remplacé sur le terrain.	
4.9	Chaque porte doit être dotée d'un panneau de verre trempé triple épaisseur transparent résistant à l'humidité de 14 po x 14 po. Cela comprend chacune des portes piétonnes à battant de l'ensemble réfrigérateur/congélateur-chambre de l'ÉP.	
4.10	<p><u>Les réfrigérateurs-chambres</u> doivent être dotées de bâtis de fenêtre chauffants pour les fenêtres de verre afin d'offrir une vue dégagée, sans humidité.</p> <p><u>Les congélateurs-chambres</u> doivent être dotés de bâtis de fenêtre chauffants de même que de vitrage chauffant afin d'offrir une vue dégagée, sans</p>	

N° d'article	Exigences obligatoires	Renvoi à la soumission
	humidité.	
4.11	<u>Tous les congélateurs-chambres et l'ensemble réfrigérateur/congélateur-chambre de l'ÉP</u> : doivent être munis d'une rampe chauffée dotée de bandes antidérapantes.	
4.12	<p><u>Le plancher du congélateur-chambre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• doit être conçu de façon à résister à une charge d'au moins 5 000 lb/pi<sup>2</sup>;</li> <li>• il doit être fait de matériaux résistants aux moisissures et à l'eau;</li> <li>• il doit être recouvert d'une tôle métallique à mousse isolante soufflée.</li> </ul>	
5	<b>Systèmes de réfrigération</b>	
5.1	<p>Chaque système de réfrigération doit être fabriqué pour les types d'installation suivants :</p> <p><u>ÉCB</u> : installé à l'extérieur sur une dalle de béton (dimensions approximatives de 7 pi X 16 pi).</p> <p><u>ÉJ</u> : à l'extérieur, à distance, monté sur le toit.</p> <p><u>ÉP</u> : à l'extérieur, à distance, monté sur le toit.</p>	
5.2	<p>Chaque système frigorifique doit être logé dans une enceinte offrant suffisamment d'espace pour accommoder le nombre suivant de groupes compresseur-condenseur dans une seule enceinte.</p> <p><u>ÉCB</u> : <b>cinq (5)</b> groupes et, pour expansion éventuelle, <b>quatre (4)</b> condenseurs supplémentaires.</p> <p><u>ÉJ</u> : <b>deux (2)</b> groupes et, pour expansion éventuelle, <b>quatre (4)</b> condenseurs supplémentaires.</p> <p><u>ÉP</u> : <b>deux (2)</b> groupes.</p>	
5.3	Chaque système frigorifique doit être doté d'un condenseur refroidi à l'air et de compresseurs de type à volute assez gros et conçus pour fournir la performance nécessaire, configurés pour fonctionner avec une alimentation triphasée de 208 V.	
5.4	<p><u>Pour l'ÉCB</u> : Chaque système frigorifique pour réfrigérateur-chambre doit être conçu de façon à maintenir une température ambiante de 2 °C à 4 °C.</p> <p>Le groupe n° 4 doit être conçu pour fonctionner en bimode de -5 °C à 1 °C ou de 2 °C à 4 °C.</p> <p><u>Pour l'ÉJ</u> : Un système frigorifique doit être doté d'un compresseur pour alimenter le réfrigérateur-chambre et conçu pour maintenir une température de 2 °C à 4 °C.</p>	

N° d'article	Exigences obligatoires	Renvoi à la soumission
	Le groupe n° 1 doit être conçu de façon à fonctionner en bimode de -5 °C à 1 °C ou de 2 °C à 4 °C.  ÉP : Chaque système frigorifique doit être doté d'un compresseur pour alimenter le réfrigérateur-chambre et conçu pour maintenir une température de 2 °C à 4 °C.	
5.5	Chaque système frigorifique qui alimente le congélateur-chambre doit être conçu de façon à maintenir une basse température maximale de -18 °C.	
6.	<b>Serpentins de refroidissement d'évaporateur</b>	
6.1	Tous les serpentins d'évaporateur doivent fonctionner avec une alimentation monophasée de 208 V et être dotés d'un système de gestion du dégivrage intégré qui rend inutiles les minuteries de dégivrage sur le système.	
6.2	Tous les serpentins d'évaporateur doivent être assez nombreux et assez gros pour se conformer aux exigences de performance de chacun des groupes et des groupes bimodes indiqués à la section 2.	
6.3	Tous les serpentins d'évaporateur doivent se trouver à un endroit optimal afin d'offrir la meilleure performance, et ils doivent être indiqués sur les dessins fournis des systèmes frigorifiques proposés.	

## 1.2 Évaluation financière - Clause du guide des CUA A022T (2010-01-11) Évaluation du prix

1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
  - a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) exclue.
  - b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et la TPS ou la TVH exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FCA franco transporteur ou Rendu droits acquittés (DDP), le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FCA franco transporteur ou point d'expédition et Rendu droits acquittés (DDP). Les soumissions seront évaluées sur une base Rendu droits acquittés (DDP).

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21401-131879/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21401-13-1879

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-2-38261

Buyer ID - Id de l'acheteur  
kin650  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

## **2. Méthode de sélection - Méthode de sélection - critères techniques obligatoires: CCUA A0031T (2010-08-16)**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### **1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat**

**1.1** Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander au soumissionnaire de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé ( - PWGSC-TPSGC 229) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### **2. Attestations préalables à l'attribution du contrat**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### **2.1 Programme de contrats fédéraux - 200000\$ ou plus: CCUA A3030T (2010-08-16)**

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000\$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21401-131879/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21401-13-1879

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-2-38261

Buyer ID - Id de l'acheteur  
kin650  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujéti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le *Règlement sur les marchés de l'État* pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2. Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire [LAB 1168](#), Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDC.

3. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

a.  n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

b.  n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#), L.C. 1995, ch. 44;

c.  est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;

d.  est assujéti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : \_\_\_\_\_ c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDC.

Des renseignements supplémentaires sur le [PCF](#) sont offerts sur le site Web de RHDC.

## 2.2 Numéro d'entreprise - approvisionnement \_\_\_\_\_

Les fournisseurs canadiens doivent avoir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant qu'une offre à commandes soit émise. Pour obtenir un NEA, les fournisseurs peuvent s'inscrire au service Données d'inscription des fournisseurs, sur le site Web [Contrats Canada](#) . Pour s'inscrire autrement que par Internet, les fournisseurs peuvent communiquer avec [l'agent d'inscription des fournisseurs](#) le plus près.

## 2.3 Personne-ressource du fournisseur ou du service

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

<b>Demandes de renseignements généraux et suivi de la prestation de services</b>	<b>Numéros de la personne-ressource en cas d'urgence :</b>
Nom: _____	Numéro de téléphone : _____
Numéro de téléphone: _____	Numéro de télécopieur : _____
Numéro de télécopieur: _____	
Adresse de courriel: _____	

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Avant que les employés de l'entrepreneur soient autorisés à entrer dans l'établissement, leur identité et leurs antécédents devront faire l'objet d'une vérification. Cette vérification prendra la forme d'une vérification du casier judiciaire auprès d'un point d'accès autorisé du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

Service correctionnel Canada se réserve le droit de refuser en tout temps l'accès à l'établissement à tout employé de l'entrepreneur.

### 2. Besoin

Le Service correctionnel du Canada a besoin de réfrigérateurs-chambres et de congélateurs-chambres qui doivent être livrés à trois établissements se trouvant dans la région de l'Ontario, conformément à l'annexes A et A-1.

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le texte du paragraphe 4 de la section 29 - Code de conduite et attestations - contrat, du document 2010A susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. A la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2012-11-19), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Date de livraison

Tous les produits **doivent** être reçus au plus tard le (à indiquer au moment de l'attribution du contrat).

#### 4.2 Instructions d'expédition - livraison à destination CCUA D4001C (2008-12-12)

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés: rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

<b>Établissement de Joyceville</b> Autoroute 15 CP 880 Kingston (Ontario) K7L 4X9	<b>Établissement Pittsburgh</b> Autoroute 15, Numéro. 3766 CP 4510 Kingston (Ontario) K7L 5E5	<b>Établissement de Collins Bay</b> 1455, chemin Bath CP 190 Kingston (Ontario) K7L 4V9
---	---	---

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21401-131879/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21401-13-1879

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-2-38261

Buyer ID - Id de l'acheteur  
kin650  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### **4.2 Instructions d'expédition - livraison au point d'origine CCUA D4000C (2008-05-12)**

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :  
FCA franco transporteur selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

#### **4.3 Livraison et déchargement : CCUA D0018C (2007-11-30)**

1. Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.
2. Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.
3. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.

### **5. Responsables**

#### **5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Lori Rombough  
Titre : Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : région de l'Ontario  
Adresse : 86, rue Clarence, 2<sup>e</sup> étage, Kingston (Ontario)

Téléphone : 613-545-8061  
Télécopieur : 613-545-8067  
Adresse de courriel : Lori.Rombough@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### **5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour le contrat est: **à indiquer au moment de l'attribution du contrat**

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

#### **5.3 Représentant de l'entrepreneur: à indiquer au moment de l'attribution du contrat**

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement - CCUA C0207C (2001-05-16)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes dans l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

### 6.3 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

### 6.4 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

CCUA C2000C (2007-11-30)

## 7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

## 8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2012-11-15), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe "A", Besoin;
- d) Annexe "B", Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du (à indiquer au moment de l'attribution du contrat)

## 11. Clauses du guide des CCUA

G1005C	Assurances	2008-05-12	
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16	
A9039C	Récupération	2008-05-12	
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11	

## ANNEXE «A» - BESOIN

### 1. Introduction

Le Service correctionnel du Canada a besoin de réfrigérateurs-chambres et de congélateurs-chambres qui doivent être livrés à trois établissements se trouvant dans la région de l'Ontario. Le montage des boîtes et l'installation mécanique seront effectués par des tiers. Besoins particuliers :

1.1 Établissement de Joyceville (ÉJ), situé à Joyceville (Ontario) : deux (2) nouvelles chambres (un réfrigérateur-chambre et un congélateur-chambre) avec bâti frigorifique à distance monté sur le toit.

1.2 Établissement de Collins Bay (ÉCB), situé à Kingston (Ontario) : cinq (5) ensembles réfrigérateurs/congélateurs-chambres avec bâti frigorifique extérieur.

1.3 Établissement Pittsburgh (ÉP), situé à Joyceville (Ontario) : un (1) ensemble réfrigérateur/congélateur-chambre, avec système frigorifique monté sur le toit, et doté de rayonnage et de portes de marchandisage.

### 2. Contexte

Un examen récent des systèmes frigorifiques a indiqué que des améliorations doivent leur être apportées afin de corriger des lacunes et répondre aux besoins changeants de l'ÉCB et de l'ÉJ. Les réfrigérateurs-chambres et les congélateurs-chambres actuels ont été fabriqués par une entreprise qui n'est plus en activité ou ils ont plus de 25 à 30 ans d'âge et sont en très mauvais état. Tous les appareils-chambres sont plus ou moins en mauvais état, sont de dimensions inadéquates et sont éparpillés dans l'aire de cuisine.

L'achat pour l'ÉP fait partie des améliorations apportées au système de réfrigération dans le cadre du programme PRPG – Zone de distribution alimentaire.

### 3. Documents applicables

3.1 Les zones de solutions, les représentations des appareils-chambres et les croquis se trouvent à l'annexe A-1.

3.2 L'entrepreneur doit fournir au responsable technique toutes les spécifications, y compris les bulletins techniques du produit, les instructions de manutention, d'entreposage et d'installation, ainsi que les fiches techniques.

### 4. Exigences de garantie

4.1 L'entrepreneur doit fournir toutes les garanties pertinentes, comme indiqué au paragraphe 4.2 et à la section 2010A 09 des Modalités générales 2010A (2012-11-19).

4.2 L'entrepreneur doit :

- fournir une garantie du fabricant assurant que le matériel est exempt de tout défaut de conception, de matériel, d'exécution et de fonctionnement;
- s'assurer que les documents de garantie, y compris la période de garantie de l'usine pour le matériel neuf, commencent une fois l'installation et les essais terminés et une fois que le responsable technique a terminé l'inspection et le processus d'acceptation;
- fournir les garanties d'usine suivantes :
  - garantie d'usine d'au moins quinze (15) ans pour les panneaux, y compris les murs, le plafond, le plancher et les portes;
  - garantie d'usine de réparation ou de remplacement de cinq (5) ans pour le compresseur;

- garantie d'usine de deux (2) ans pour les pièces et la main-d'œuvre, pour toutes les pièces de fixation, tous les accessoires et tous les composants électriques.

## 5. Contraintes

5.1 Tout le personnel, les sous-traitants et les personnes de métier doivent subir une vérification de casier judiciaire avant de pouvoir être admis dans l'établissement. De plus amples détails se trouvent à la partie 6, alinéa n° 1.

5.2 Les téléphones cellulaires sont interdits sur les lieux.

### 5.2.1 Confinement aux cellules

Le confinement aux cellules peut être imposé en tout temps. On s'attend à ce que l'entrepreneur appelle la salle des surveillants correctionnels (le numéro de téléphone sera fourni lors de l'attribution du contrat), au moins trois (3) heures avant l'arrivée, pour s'assurer que l'établissement fonctionne normalement.

5.2.2 L'entrepreneur doit communiquer avec Modern Niagara Services Inc. de Kingston (voir la section 7) et avec le responsable technique pour prendre les dispositions relatives à la livraison du matériel et pour permettre à l'installateur d'élaborer un plan de mise en œuvre avant la livraison des appareils.

5.2.3 Aucun article de contrebande ne sera autorisé sur les lieux. Cela comprend, sans s'y limiter : cigarettes, alcool, drogues, armes, ou tout article pouvant mettre la sécurité des visiteurs, des travailleurs ou des détenus d'une installation du SCC en danger. Tous les visiteurs et le personnel qui pénètrent dans l'établissement et qui en sortent sont soumis à une fouille discrète qui peut aussi comprendre l'utilisation de scanners ioniques et de chiens détecteurs de drogues.

Le SCC se réserve le droit d'interdire l'entrée à toute personne :

- qui transporte des articles non autorisés ou de contrebande;
- qui est soupçonnée d'être sous l'effet d'une substance intoxicante; ou
- qui refuse de suivre les procédures de fouille de l'établissement;

## 6. Performance

### 6.1 Article 1 : Spécifications des appareils-chambres, exigences minimales

Les réfrigérateurs-chambres et les congélateurs-chambres doivent répondre aux exigences MINIMALES suivantes :

#### 6.1.1 Dimensions/tailles

### Bâtiment du service alimentaire de l'Établissement de Joyceville

Article	Dimensions maximales				Taille minimale de porte	Température de service
	Longueur	Largeur	Profondeur	Hauteur		
Salle 107 – Réfrigérateur-chambre sans plancher, forme	30 pi	Première largeur : 22 pi Deuxième largeur : 8 pi	Côté long : 14 pi Côté court : première profondeur 7 pi et deuxième profondeur 7 pi	8 pi, 3 5/8 po	54 po	Bimode 2 °C à 4 °C (34 °F) ou -5 °C à -1 °C
Salle 121 – Congélateur-chambre avec plancher	21 pi		21 pi	8 pi, 7 po	54 po	-18 °C (-10 °F)

### Bâtiment du service alimentaire de l'Établissement de Collins Bay

Chambre n°	Salle n°	Type	Dimensions maximales			Taille minimale de porte	Température minimale de service et produit
			Lar-geur	Pro-fon-deur	Hau-teur		
1	115	Réfrigérateur-chambre sans plancher	26 pi, 4 po	14 pi, 6 po	7 pi, 2 po	48 po	Légumes 2 °C à 4 °C (39 °F)
2	115	Réfrigérateur-chambre sans plancher	14 pi, 8 po	15 pi, 6 po	7 pi, 2 po	36 po	Plage de 2 °C à 4 °C (39 °F)
3	116	Congélateur-chambre avec plancher	9 pi, 6 po	16 pi, 6 po	8 pi, 7 po	54 po	-18 °C (-10 °F)
4	124	Réfrigérateur-chambre sans plancher	8 pi, 6 po	18 pi, 6 po	9 pi, 7 po	54 po	Bimode 2 °C à 4 °C (34 °F) ou -5 °C à -1 °C
5	124	Congélateur-chambre avec plancher	8 pi, 6 po	18 pi, 6 po	9 pi, 7 po	54 po	-18 °C (-10 °F)

### Bâtiment du service alimentaire de l'Établissement Pittsburgh

Article	Dimensions maximales				Dimensions
	Lon-gueur	Lar-geur	Hau-teur	Portes battantes	Portes de marchandisage
Dimensions hors tout : Ensemble réfrigérateur/ congélateur-chambre	23 pi, 6 po	11 pi	9 pi, 7 po		
Compartiment réfrigérateur (sans plancher)	13 pi	11 pi	9 pi, 7 po	Ouverture vers la droite : 36 po de largeur	Un ensemble de quatre portes en verre Largeur minimale de 24 po x hauteur maximale de 75 po
Compartiment congélateur (avec plancher)	10 pi, 6 po	11 pi	9 pi, 7 po	Ouverture vers la gauche : 36 po de largeur	Un ensemble de trois portes en verre Largeur minimale de 24 po x hauteur maximale de 75 po

#### 6.1.2 Conception générale

- Conception et fabrication modulaires préfabriquées.
- Conforme aux normes NSF, UL, C-UL, CSA, ULC, panneau conforme HACCP.
- Conçu en 2011 ou après.
- S'assurer que l'espace maximal d'entreposage est fourni.
- Fait de panneaux modulaires dotés d'attaches Camloc, pour assurer un ajustement serré entre les joints. Tous les panneaux doivent être interchangeables et doivent être dotés d'une garniture

d'étanchéité en caoutchouc sans silicone afin de s'assurer que les joints sont étanches à l'air et à l'eau, et ce, sans l'utilisation de silicone.

- S'assurer que les panneaux ont une âme d'au moins 4 po (102 mm) d'épaisseur, qu'ils sont faits d'un matériau sans CFC ni HCFC, et qu'ils sont fixés de façon permanente aux panneaux métalliques intérieurs et extérieurs.
- Ils doivent avoir une valeur de résistance thermique minimale de R-27 pour le réfrigérateur et de R-32 pour le congélateur et conserver 75 % de leur valeur de résistance thermique après cinq (5) ans.
- Ils doivent être dotés de finis intérieur et extérieur métalliques en acier résistant à la corrosion, aux enfoncements et aux égratignures, d'un calibre d'au moins 26.
- Ils doivent être dotés d'une soupape de décompression chauffée pour équilibrer la pression ou la dépression interne.
- Ils doivent être dotés d'un éclairage adéquat pour les appareils-chambres et les zones à éclairer.

### **6.1.3 Planchers et rampes**

- Les congélateurs-chambres et l'ensemble réfrigérateur/congélateur-chambre (compartiment congélateur seulement) de l'Établissement Pittsburgh doivent être dotés d'un plancher aux caractéristiques suivantes :
  - ils doivent pouvoir résister à un poids minimal de 5 000 livres par pied carré de poids statique;
  - ils doivent être faits de matériaux résistants aux moisissures et à l'eau, pour assurer une structure résistante qui ne pourrira ou ne rouillera pas;
  - ils doivent être finis avec une tôle métallique à mousse isolante soufflée, qui répartit le poids de façon égale sur le plancher, et dotée d'une surface agressive pour réduire les dérapages, comme de l'aluminium à motifs en losanges de 1/8 pouce.
- Les congélateurs-chambres doivent être dotés d'une rampe chauffée à l'intérieur du compartiment congélateur. La partie supérieure de la rampe doit être dotée de bandes antidérapantes de longueurs suffisantes et disposées à un angle adéquat pour faciliter le chargement de transpalettes à main.
- Caractéristiques propres à l'Établissement Pittsburgh : Le compartiment congélateur doit être doté d'une rampe intérieure chauffée. La partie supérieure de la rampe doit être dotée de bandes antidérapantes de longueurs suffisantes et disposées à un angle adéquat pour faciliter le chargement de marchandises avec des chariots et des diables.

### **6.1.4 Portes battantes**

Chaque porte doit avoir les caractéristiques suivantes :

- largeur et hauteur minimales comme indiqué aux tableaux du paragraphe 6.1.1;

- **ensemble réfrigérateur/congélateur-chambre de l'Établissement Pittsburgh** : doit être doté d'une porte battante ouvrant à droite dans le compartiment réfrigérateur et d'une porte battante ouvrant à gauche dans le compartiment congélateur;
  - porte plane (ajustée), à fermeture automatique, encastrée, avec joints magnétiques assurant une étanchéité totale entre la porte, le seuil de porte et les montants de porte;
  - réglable sur le terrain;
  - dispositifs automatiques de fermeture assurant qu'elles ne peuvent être accidentellement laissées ouvertes. Des ferme-porte hydrauliques ne sont pas acceptables;
  - charnières rappelées par ressorts à vis non réversibles, pour application correctionnelle;
  - s'assurer que le bas de la porte est muni d'un joint à deux lèvres de balayage réglables résistant à l'eau, aux matières grasses et aux huiles;
  - s'assurer que le bas de la porte est muni d'un joint doté d'une lèvre de balayage réglable;
  - une plaque de seuil faite de matériaux résistants à une grande circulation;
  - des montants de porte à bâti rigide conçus pour être nettoyés et entretenus facilement;
  - une huisserie dotée d'un fil chauffant anticondensation sur le pourtour de l'ouverture de la porte. Le fil chauffant doit produire assez de chaleur pour prévenir la condensation et se trouver dans un logement sûr du point de vue électrique afin de pouvoir être facilement remplacé sans avoir à utiliser de pinces ou d'outils spéciaux. Tous les conduits du câblage interne du panneau de porte doivent être entièrement dissimulés dans le panneau;
  - dotée de garde-pieds d'au moins 36 po de hauteur sur l'intérieur et l'extérieur du bouchon de porte et sur l'huisserie afin de prévenir les dommages;
  - dotée d'un ensemble interrupteur et thermomètre (qui indique la température intérieure en degrés Celsius);
  - doit figurer sur la liste UL et CSA/ETL et porter les étiquettes à cet effet;
  - dotée d'un panneau de verre trempé triple épaisseur transparent résistant à l'humidité de 14 po x 14 po;
  - les portes des réfrigérateurs-chambres doivent être dotées de bâtis de fenêtre chauffants pour les fenêtres de verre afin d'offrir une vue dégagée, sans humidité;
  - les portes du congélateur-chambre doivent être dotées de bâtis de fenêtre chauffants de même que de vitrage chauffant afin d'offrir une vue dégagée, sans humidité.
- Les poignées de porte et les verrous de chacune des portes doivent avoir les caractéristiques suivantes :
    - ensemble poignée de porte et dispositif de verrouillage sans pièces de fixation pouvant être enlevées de l'extérieur de la porte;
    - le verrou est sélectionnable sur le terrain et doit permettre l'entrée sans clef ou le verrouillage automatique chaque fois que la porte se ferme;

- les verrous doivent être conçus de façon à ce que les cylindres puissent être changés sur le terrain à l'aide de la rainure de clavette pour serrure BEST-Stanley (fournie par le SCC);
- le verrou doit être doté d'un boîtier intérieur afin de permettre une évacuation sécuritaire en tout temps.

### **6.1.5 Portes et tablettes de marchandisage (pour l'ensemble réfrigérateur/congélateur-chambre de l'Établissement Pittsburgh)**

#### **La ZONE DE RÉFRIGÉRATION :**

- doit être dotée, à l'avant, d'un ensemble de quatre (4) portes battantes en verre, pleine hauteur, réversibles sur le terrain, à utiliser pour le marchandisage. Les portes de marchandisage doivent posséder les caractéristiques suivantes :
  - largeur minimale de 24 po et hauteur maximale de 75 po;
  - dispositifs automatiques de fermeture assurant qu'elles ne peuvent être accidentellement laissées ouvertes;
  - verre trempé chauffé à deux épaisseurs réfléchissant la chaleur;
  - bâtis de fenêtre chauffants pour les fenêtres de verre afin d'offrir une vue dégagée, sans humidité.
- Les portes de marchandisage doivent être munies de bâtis dotés d'éclairage à DEL, afin d'éclairer la marchandise. L'éclairage à DEL est nécessaire pour réduire la chaleur produite dans le réfrigérateur-chambre et la consommation d'énergie.
- Doit être dotée d'un rayonnage à cinq (5) tablettes dans l'ouverture de chacune des portes de marchandisage, de la largeur et de la hauteur de la porte, et d'une profondeur maximale de 27 po. On doit pouvoir remplir les tablettes par l'avant et par l'arrière.

#### **La ZONE DE CONGÉLATION :**

- doit être dotée, à l'avant, d'un ensemble de trois (3) portes battantes en verre, pleine hauteur, réversibles sur le terrain, à utiliser pour le marchandisage. Les portes de marchandisage doivent posséder les caractéristiques suivantes :
  - largeur minimale de 24 po et hauteur maximale de 75 po, pour procurer un accès facile à la marchandise;
  - dispositifs automatiques de fermeture assurant qu'elles ne peuvent être accidentellement laissées ouvertes;
  - verre trempé chauffé à trois épaisseurs réfléchissant la chaleur;
  - bâtis de fenêtre chauffants pour les fenêtres de verre afin d'offrir une vue dégagée, sans humidité.
- Les portes de marchandisage doivent être munies de bâtis dotés d'éclairage à DEL, afin d'éclairer la marchandise. L'éclairage à DEL est nécessaire pour réduire la chaleur produite dans la chambre et la consommation d'énergie.

- Doit être dotée d'un rayonnage à cinq (5) tablettes dans l'ouverture de chacune des portes de marchandisage, de la largeur et de la hauteur de la porte, et d'une profondeur maximale de 27 po. On doit pouvoir remplir les tablettes par l'avant et par l'arrière.

## 6.2 Article 2 : Systèmes de réfrigération, exigences minimales

Chaque système de réfrigération doit répondre aux exigences MINIMALES acceptables suivantes :

### 6.2.1 Conception générale

- Conçu en 2011 ou après.
- Chaque **bâti** frigorifique extérieur doit être fabriqué pour le type suivant d'installation :
  - ÉCB : monté à l'extérieur et doté d'espace suffisant pour cinq (5) condenseurs et quatre (4) condenseurs supplémentaires (pour expansion éventuelle) dans une seule enceinte. Le système doit être installé sur une dalle de béton (dimensions approximatives de 7 X 16 pi).
  - ÉJ : à distance, monté sur le toit, avec un espace suffisant pour deux (2) condenseurs et quatre (4) condenseurs supplémentaires (pour expansion éventuelle) dans une seule enceinte.
  - ÉP : à distance, monté sur le toit, avec un espace suffisant pour deux (2) condenseurs.
- Chaque bâti doit être de dimensions suffisantes pour accommoder tous les condenseurs et les serpentins d'évaporateur correspondants (application pour plusieurs condenseurs). Une disposition à un ou deux étages est acceptable.
- Il doit figurer sur la liste UL.
- Il doit consister d'une enceinte complète à température ambiante contrôlée dotée d'une enveloppe en acier galvanisé (ou un équivalent). L'enceinte doit pouvoir résister aux températures extrêmes d'été et d'hiver et permettre un accès facile aux fins d'entretien.
- Elle doit être dotée d'un panneau de commande pour tous les composants électriques. Le panneau de commande doit être doté d'un faisceau de câbles et de câbles pour les commandes et les appareils de réfrigération.
- La ventilation doit être adéquate.
- Le condenseur doit être refroidi à l'air et le compresseur doit être de type à volute.
- Il doit être conçu pour être facile à entretenir. Tous les composants doivent être disposés sur un bâti robuste et être accessibles pour réglages et réparations. Il doit aussi permettre de remplacer des composants individuels sans perdre l'ensemble de réfrigération complet.
- Il doit utiliser un liquide frigorigène écologique (sans CFC), afin de protéger l'environnement, et dont la distribution n'est pas réglementée.

### 6.2.2 Dimensions hors tout du bâti

- Chaque bâti doit être de dimensions suffisantes pour que sa taille convienne au nombre de groupes compresseur-condenseur neufs et prévus (application pour plusieurs groupes). Une disposition à un ou deux étages est acceptable.

- Le système frigorifique à distance doit pouvoir accommoder ce qui suit :
  - pour les exigences n° 1 et n° 2 de l'ÉCB, au paragraphe 6.1.1 – Réfrigérateur-chambre : température de service, 2 °C à 4 °C;
  - pour l'exigence n° 4 de l'ÉCB, au paragraphe 6.1.1 - le groupe est bimode et doit être fabriqué de façon à fonctionner entre -5 °C et -1 °C ou 2 °C et 4 °C avec un système de régulation de compresseur et de gestion du dégivrage. Le groupe compresseur- condenseur doit être suffisamment gros pour fonctionner dans l'un ou l'autre mode;
  - pour tous les autres réfrigérateurs-chambres : température de service, 2 °C à 4 °C;
  - congélateur-chambre : basse température maximale, -18 °C.

#### 7. Serpentins de refroidissement d'évaporateur

- Tous les serpentins d'évaporateur doivent fonctionner avec une alimentation monophasée de 208 V et être dotés d'un système de gestion du dégivrage intégré qui rend inutiles les minuteries de dégivrage sur les systèmes montés sur bâti.
- Tous les serpentins d'évaporateur doivent être assez nombreux et assez gros pour se conformer aux exigences de performance de chacun des groupes et des groupes bimodes indiqués à la section 2.
- Tous les serpentins d'évaporateur doivent se trouver à un endroit optimal afin d'offrir la meilleure performance, et ils doivent être indiqués sur les dessins fournis aux installateurs pour le montage et la configuration du système.

#### 8 Services d'experts-conseils en cours d'installation

Les appareils seront montés et installés par à **indiquer au moment de l'attribution du contrat**. Les services d'experts-conseils en cours d'installation seront requis jusqu'à 6 heures par site afin de répondre à des questions techniques spécialisées ou lors de l'examen des dessins techniques à des fins d'interprétation.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21401-13-1879/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21401-13-1879

Amd. No. - N° de la modif.  
KIN-2-38261  
File No. - N° du dossier  
KIN-2-38261

Buyer ID - Id de l'acheteur  
kin650  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Annexe B – Modalités de paiement**

Le soumissionnaire doit fournir des prix globaux usine FAB ET destination FAB en dollars canadiens. La taxe de vente harmonisée (TVH) ne doit pas être comprise dans les prix, mais doit être indiquée sur une ligne à part sur la facture.

Site	Chambre n°	Salle n°	Type	Dimensions maximales			Porte	Dimensions minimales			Prix du soumissionnaire		
				Largeur	Profondeur	Hauteur		livraison au point d'origine	livraison à destination				
ÉCB	1	115	Réfrigérateur-chambre sans plancher	26 pi, 4 po	14 pi, 6 po	7 pi, 2 po				Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____	\$	\$	
ÉCB	2	115	Réfrigérateur-chambre sans plancher	14 pi, 8 po	15 pi, 6 po	7 pi, 2 po				Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____	\$	\$	
ÉCB	3	116	Congélateur-chambre avec plancher	9 pi, 6 po	16 pi, 6 po	8 pi, 7 po				Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____	\$	\$	
ÉCB	4	124	Réfrigérateur-chambre bimode sans plancher	8 pi, 6 po	18 pi, 6 po	9 pi, 7 po				Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____	\$	\$	
ÉCB	5	124	Congélateur-chambre avec plancher	8 pi, 6 po	18 pi, 6 po	9 pi, 7 po				Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____	\$	\$	
Livraison FCA franco transporteur:											\$		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
 21401-13-1879/A  
 Client Ref. No. - N° de réf. du client  
 21401-13-1879

Amd. No. - N° de la modif.  
 kin650  
 File No. - N° du dossier  
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
 KIN-2-38261

Buyer ID - Id de l'acheteur  
 kin650  
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

			Dimensions maximales			Prix du soumissionnaire				
Site	Cha- m- bre n°	Salle n°	Type	Longueur et largeur	Profondeur	Hauteur	Dimen- sions minimales		livraison au point d'origine	livraison à destination
ÉJ	1	107	Réfrigé- rateur- chambre bimode sans plancher	<u>Longueur</u> : 30 pi <u>Largeur</u> : Côté long : 30 pi Côté court : première largeur 22 pi, deuxième largeur 8 pi	Côté long : 14 pi Côté court : première et deuxième profondeurs : 7 pi	8 pi, 3 5/8 po	54 po de largeur x 78 po de hauteur	Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____	\$	\$
ÉJ	2	121	Congé- lateur- chambre avec plancher	21 pi	21 pi	8 pi, 7 po	54 po de largeur x 78 po de hauteur	Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____	\$	\$
								Livraison FCA franco transporteur:		
								\$		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
 21401-13-1879/A  
 Client Ref. No. - N° de réf. du client  
 21401-13-1879

Amd. No. - N° de la modif.  
 kin650  
 File No. - N° du dossier  
 KIN-2-38261

Buyer ID - Id de l'acheteur  
 kin650  
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

				Prix du soumissionnaire					
		Dimensions minimales et maximales							
Site	Chambre n°	Salle n°	Type	Longueur	Largeur	Hauteur	Porte	livraison au point d'origine	livraison à destination
ÉP	1	201	Ensemble réfrigérateur-congélateur-chambre	23 pi, 6 po	11 pi	9 pi, 7 po	Portes battantes de 36 po et en verre de 24 po minimum	Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____	
								Livraison FCA franco transporteur:	\$

Services	Taux horaire
Expert-conseil sur le site en cours d'installation :	ÉCB - 6 h @ _____ \$ = _____
le taux doit comprendre les frais de déplacement parce qu'ils ne seront pas payés.	ÉJ - 6 h @ _____ \$ = _____
	ÉP - 6 h @ _____ \$ = _____
<b>TOTAL =</b>	<b>\$</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21401-131879/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21401-13-1879

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-2-38261

Buyer ID - Id de l'acheteur  
kin650  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 3. **Livraison**

La livraison DOIT avoir lieu le **28 mars 2013** au plus tard. Le soumissionnaire propose que :

3.1 livraison au point d'origine : La livraison est de quitter le site de l'entrepreneur par :

Le soumissionnaire est tenu d'indiquer la meilleure date de livraison possible, en tenant compte des conséquences possibles (résiliation pour manquement) du non-respect de toute obligation contractuelle en résultant.

3.2 rendu droits acquittés (DDP) : La livraison aura lieu le : \_\_\_\_\_

Le soumissionnaire est tenu d'indiquer la meilleure date de livraison possible, en tenant compte des conséquences possibles (résiliation pour manquement) du non-respect de toute obligation contractuelle en résultant.

ANNEX A-1

Figure 1 - Joyceville Institution

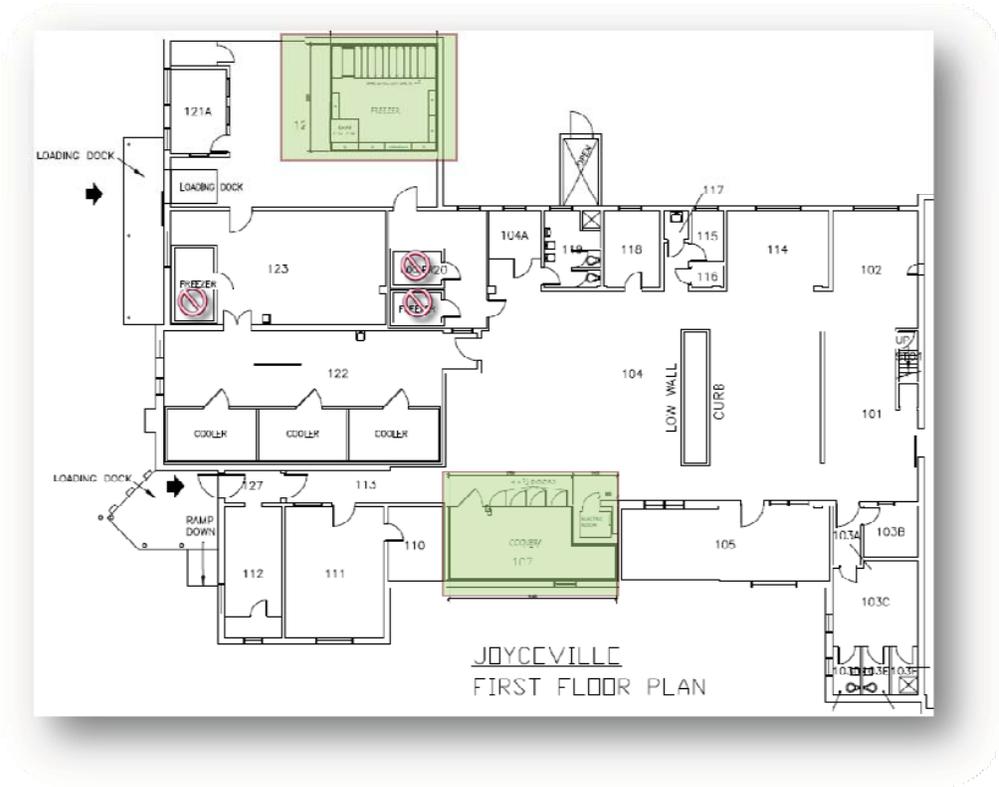


Figure 2 - Joyceville Institution

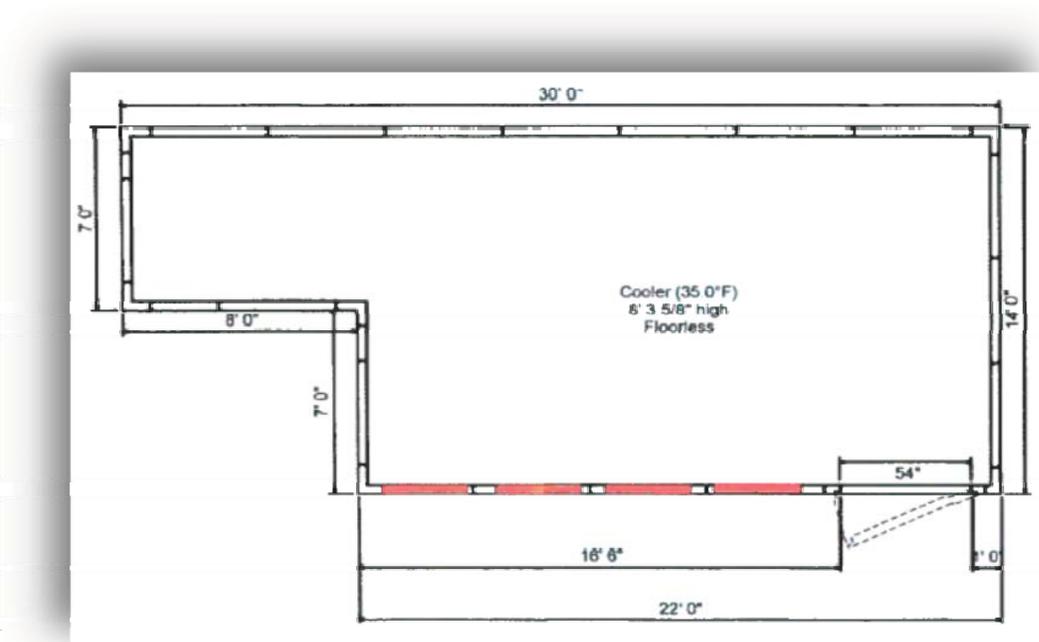


Figure 3 - Joyceville Institution

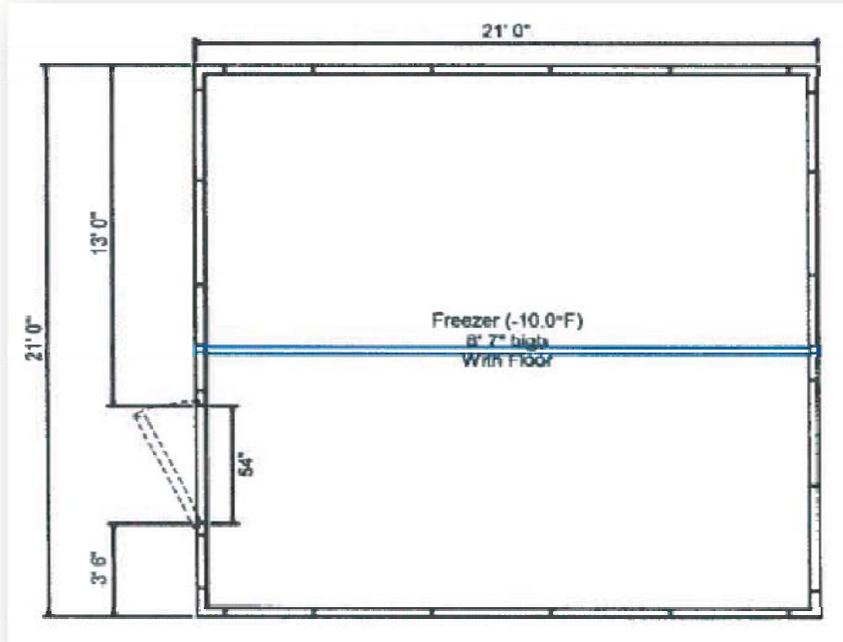


Figure 4 – Partial Floor Plan of CBI Kitchen:

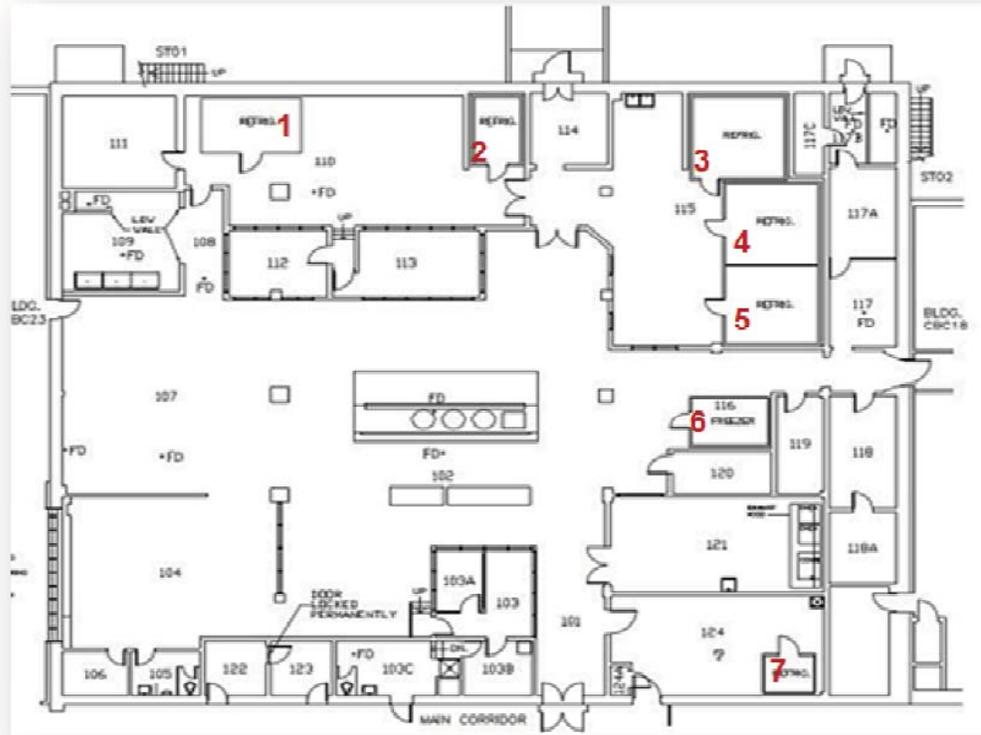


Figure 5 - Collins Bay Institution

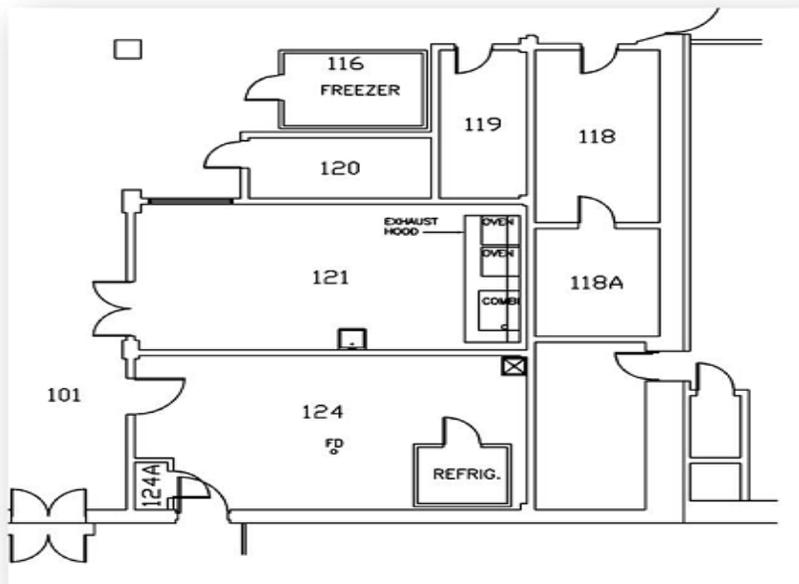


Figure 6 - Collins Bay Institution

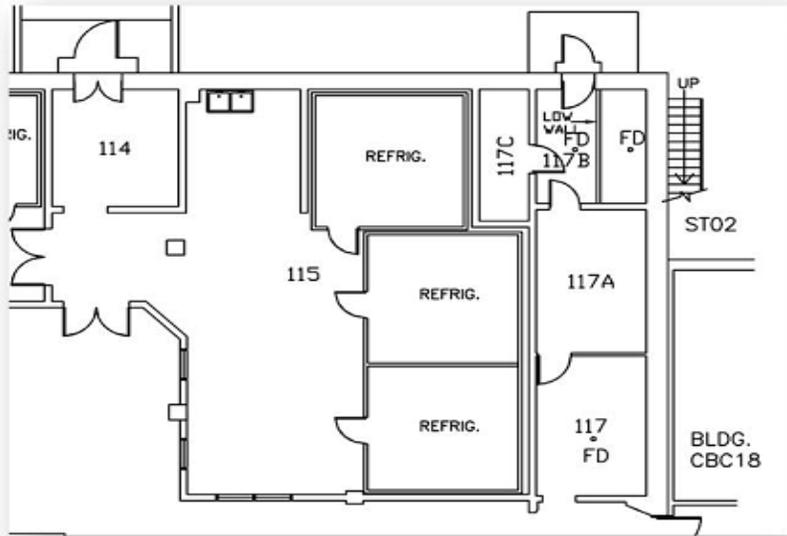


Figure 7 - Pittsburgh Institution – Cooler/Freezer Combo (#3 and #4)

